

**FONDS DE LUTTE CONTRE  
LES PANDÉMIES :**

# **MÉTHODE DE NOTATION ET DE PONDÉRATION**

À l'intention des candidats au troisième Appel à  
propositions – Phase II : Propositions émanant  
d'organisations régionales :

16 juin 2025



**The  
Pandemic  
Fund**

FOR A RESILIENT WORLD

# FONDS DE LUTTE CONTRE LES PANDÉMIES : MÉTHODE DE NOTATION ET DE PONDÉRATION DE LA PHASE II

La **méthode de notation et de pondération de la phase II** sera utilisée par le Groupe consultatif technique (GCT) du Fonds de lutte contre les pandémies pour évaluer les propositions de financement émanant d'organisations régionales reçues au cours de la phase II du troisième Appel à propositions (3e appel à propositions) annoncé en décembre 2024.<sup>1</sup> Chaque proposition sera examinée sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs dans les sections suivantes :

- A.** Champ d'application et objectifs de la proposition, capacités de base ciblées, principales activités et résultats escomptés, et théorie du changement
- B.** Justification, besoins avérés et cohérence avec les priorités nationales/régionales
- C.** Cofinancement, co-investissement et financement global disponible
- D.** Appropriation, engagement, coordination, collaboration et co-crédation
- E.** Mise en œuvre, suivi et évaluation

Pour calculer la note totale, les sections se verront appliquer une certaine pondération conformément aux principes et objectifs du Fonds de lutte contre les pandémies (tableau 1). Ces pondérations seront utilisées pour calculer la note finale des propositions évaluées par le GCT.

**Tableau 1 : Coefficient de pondération de chaque section**

| Section                                                                                                                                               | % de la note totale |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Champ d'application et objectifs de la proposition, capacités de base ciblées, principales activités et résultats escomptés, et théorie du changement | 25                  |
| Justification, besoins avérés et cohérence avec les priorités nationales/régionales                                                                   | 25                  |
| Cofinancement, co-investissement et financement global disponible                                                                                     | 15                  |
| Appropriation, engagement, coordination, collaboration et co-crédation                                                                                | 15                  |
| Mise en œuvre, suivi et évaluation                                                                                                                    | 20                  |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                          | <b>100</b>          |

<sup>1</sup> <https://www.thepandemicfund.org/call-for-proposals>

Pour être admissibles à un financement, les propositions doivent obtenir une note globale minimale de 80 % et au moins 80 % dans chaque section. Les conditions minimales d'admissibilité à un financement seront susceptibles de modification, au gré du GCT, sur la base de l'analyse des notes individuelles.

Les sections suivantes présentent les questions qui guideront l'évaluation et la notation des propositions. La numérotation de ces questions correspond à celle du modèle de demande de financement (proposition type). Les questions visent à garantir une évaluation méthodique et transparente des propositions déposées en réponse à la phase II du troisième Appel à propositions.

## Évaluation technique de l'organisation régionale

L'organisation régionale soumettant la proposition fera l'objet d'un examen visant à vérifier les informations qu'elle fournit dans la proposition sur son mandat en matière de santé publique et sa capacité technique et opérationnelle à mettre en œuvre les activités du projet. Il s'agit de la Section i dans la proposition type. Cette section ne sera pas notée, mais constituera la base des recommandations finales du GCT sur l'organisation régionale elle-même, en plus des critères des sections A à D (voir tableau 1), qui permettront d'attribuer une note au contenu de la proposition.

### 1. La proposition émane d'une

|                          |                                               |
|--------------------------|-----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | organisation régionale établie de longue date |
| <input type="checkbox"/> | organisation régionale nouvellement créée     |

### Pour les organisations régionales établies de longue date :

2. La proposition décrit-elle comment l'organisation régionale soutient les priorités de santé publique, y compris les initiatives relevant de l'approche « Une seule santé », et les efforts visant à renforcer la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies (PPR) ? Fournit-elle des éléments probants pertinents sur au moins cinq ans établissant ses capacités en la matière ?
  - La proposition décrit clairement le mandat de l'organisation régionale en matière de santé publique, y compris dans le cadre de l'approche « Une seule santé », et décrit de façon convaincante, exemples/faits probants pertinents à l'appui, la manière dont elle a mis en œuvre des projets de PPR aux pandémies dans la région/sous-région ; ou
  - La proposition décrit quelque peu le mandat de l'organisation régionale en matière de santé publique, y compris dans le cadre de l'approche « Une seule santé », et montre à suffisance, exemples/éléments probants à l'appui, la manière dont elle a mis en œuvre des projets de PPR aux pandémies dans la région/sous-région ; ou
  - La proposition décrit peu le mandat de l'organisation régionale en matière de santé publique, y compris dans le cadre de l'approche « Une seule santé ». Elle montre à peine, sans citer d'exemples, la manière dont elle a mis en œuvre des projets de PPR aux pandémies dans la région/sous-région ; ou

- La proposition ne décrit pas du tout le mandat de l'organisation régionale en matière de santé publique, y compris dans le cadre de l'approche « Une seule santé ». Elle ne montre pas ni n'étaye de quelle manière elle a participé à des projets de PPR aux pandémies dans la région/sous-région.
3. La proposition décrit-elle la capacité technique et opérationnelle de l'organisation régionale à mettre en œuvre les activités qui y sont présentées ? Fournit-elle des exemples/éléments pertinents sur au moins cinq ans qui démontrent sa capacité à exécuter avec succès des projets similaires ?
- La proposition décrit clairement les capacités techniques et opérationnelles de l'organisation régionale et illustre, par des exemples ou éléments pertinents, sa capacité à mettre en œuvre les activités envisagées ; ou
  - La proposition décrit quelque peu les capacités techniques et opérationnelles de l'organisation régionale et fournit des exemples ou éléments pertinents qui donnent à penser qu'elle a la capacité de mettre en œuvre les activités envisagées ; ou
  - La proposition décrit peu les capacités techniques et opérationnelles de l'organisation régionale et fournit quelques exemples qui ne suffisent pas pour démontrer la capacité à mettre en œuvre les activités envisagées ; ou
  - La proposition ne décrit pas les capacités techniques et opérationnelles de l'organisation régionale et ne comporte que peu ou pas d'exemples, démontrant une faible capacité à mettre en œuvre les activités envisagées.

### **Pour les organisations régionales nouvellement créées**

1. La proposition décrit-elle de quelle manière l'organisation régionale nouvellement créée comble un besoin de capacité avéré dans la région ou la sous-région ? Une analyse du paysage ou toute autre évaluation similaire a-t-elle établi qu'une telle organisation était nécessaire ? Si oui, veuillez donner des précisions.
- La proposition justifie clairement et de manière convaincante le besoin de renforcement d'une organisation régionale nouvellement créée. Elle indique, en décrivant des évaluations réalisées par l'organisation régionale nouvellement créée, en quoi cette dernière est particulièrement bien placée pour effectuer le travail envisagé dans la proposition et de quelle manière elle répond à un besoin de capacités qu'aucune autre organisation régionale dans la région/la sous-région ne peut combler ; et elle donne des exemples d'activités en cours ; ou
  - La proposition justifie quelque peu le besoin de renforcement d'une organisation régionale nouvellement créée. Elle indique en quoi cette organisation régionale est bien placée pour effectuer le travail envisagé dans la proposition, en donnant quelques informations sur les activités en cours, mais aucune sur le besoin de capacités dans la région ou la sous-région ; ou

- La proposition justifie peu le besoin de renforcement d'une organisation régionale nouvellement créée. Elle indique en quoi cette organisation régionale est bien placée pour effectuer le travail envisagé dans la proposition ; mais elle décrit mal de quelle manière cette organisation comblera le déficit de capacité dans la région/sous-région et donne peu d'exemples d'activités en cours ; ou
  - La proposition ne justifie nullement le besoin de renforcement d'une organisation régionale nouvellement créée. Elle indique en quoi l'organisation régionale nouvellement créée est bien placée pour effectuer le travail envisagé dans la proposition, mais ne décrit pas de quelle manière elle comblera le déficit de capacité dans la région/sous-région.
2. La proposition décrit-elle de quelle manière l'organisation régionale prévoit de renforcer ses capacités internes et de parvenir à la viabilité technique à long terme et définit-elle un calendrier pour devenir pleinement opérationnelle, y compris des plans de dotation en personnel et de recrutement, et pour mettre en place (ou développer) des systèmes administratifs et financiers?
- La proposition présente une stratégie claire et bien échelonnée et définit les rôles, les mécanismes d'approvisionnement et les jalons. Elle décrit la mise en place de systèmes administratifs et financiers solides en s'appuyant sur les meilleures pratiques et l'appui technique et présente un plan de viabilité prospectif reposant sur le renforcement des capacités internes, les structures de gouvernance et la diversification des financements ; ou
  - La proposition présente une approche structurée et progressive de la dotation en personnel et du renforcement des capacités, ainsi qu'un calendrier réaliste de 18 à 24 mois pour la pleine opérationnalisation. Elle décrit les plans de mise en place de systèmes administratifs et financiers, même si les mécanismes de mise en œuvre et de pérennisation gagneraient à être mieux présentés ; ou
  - La proposition reconnaît l'importance du renforcement des capacités internes et expose les intentions générales en matière de recrutement et de développement des systèmes. Cependant, les liens entre le calendrier et les jalons concrets ne sont ni précis ni clairs, et la vision de la viabilité à long terme doit être mieux explicitée ; ou
  - La proposition fournit des informations limitées ou vagues sur des éléments clés tels que les plans de dotation en personnel, les calendriers de recrutement et la mise en place des systèmes administratifs et financiers. Elle n'indique guère, voire pas, comment et quand l'organisation régionale deviendra pleinement opérationnelle, et la démarche vers la viabilité n'est pas bien expliquée.

**A. Champ d'application et objectifs de la proposition, capacités de base ciblées, principales activités et résultats escomptés, et théorie du changement**

**25%**  
**du Total**

1. La proposition décrit-elle le champ d'application, les objectifs et les activités pertinents pour les trois priorités programmatiques, les catalyseurs transversaux et les thèmes sous-jacents du Plan stratégique à moyen terme du Fonds de lutte contre les pandémies ?<sup>2</sup>
  - La proposition décrit de façon claire, détaillée et complète le champ d'application, les objectifs et les activités, qui apparaissent totalement en cohérence avec les priorités programmatiques, les catalyseurs transversaux et les thèmes sous-jacents du Plan stratégique à moyen terme du Fonds ; ou
  - La proposition décrit de façon pertinente le champ d'application, les objectifs et les activités, qui apparaissent en cohérence avec les priorités programmatiques, les catalyseurs transversaux et les thèmes sous-jacents du Plan stratégique à moyen terme du Fonds ; ou
  - La proposition décrit sommairement le champ d'application, les objectifs et les activités, qui apparaissent peu en cohérence avec les priorités programmatiques, les catalyseurs transversaux et les thèmes sous-jacents du Plan stratégique à moyen terme du Fonds ; ou
  - Le résumé du champ d'application, des objectifs et des activités n'est pas cohérent sur le plan technique et n'est pas lié aux priorités programmatiques, aux catalyseurs transversaux et aux thèmes sous-jacents du Plan stratégique à moyen terme du Fonds.

---

2 <https://www.thepandemicfund.org/sites/default/files/2024-06/Pandemic%20Fund%20Strategic%20Plan.pdf>

**Cette question n'est pas notée**

2. Sélectionner les domaines dans lesquels les investissements financés par les ressources du Fonds contribueront aux progrès visant à maintenir ou à augmenter les niveaux de capacité au titre du Règlement sanitaire international (RSI)/des Performances des services vétérinaires (PVS) dans un ou plusieurs des domaines techniques ciblés, conformément au Plan stratégique à moyen terme du Fonds :

|                          |                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Instruments politiques, juridiques et normatifs de mise en œuvre du RSI 2005 et des normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)                                                    |
| <input type="checkbox"/> | Coordination du RSI, fonctions et activités de sensibilisation du point focal national pour le RSI, mécanisme de coordination de l'approche « Une seule santé »                                                     |
| <input type="checkbox"/> | Financements                                                                                                                                                                                                        |
| <input type="checkbox"/> | Sécurité et sûreté biologiques                                                                                                                                                                                      |
| <input type="checkbox"/> | Gestion des urgences de santé publique et animale                                                                                                                                                                   |
| <input type="checkbox"/> | Augmentation de la main-d'œuvre lors d'un événement de santé publique ou d'événements pouvant nécessiter une intervention de santé publique (par exemple, des rassemblements de masse, des catastrophes naturelles) |
|                          | Fourniture de services de santé                                                                                                                                                                                     |
| <input type="checkbox"/> | Fourniture de services de santé animale (animaux domestiques, sauvages)                                                                                                                                             |
| <input type="checkbox"/> | Lutte anti-infectieuse                                                                                                                                                                                              |
|                          | Prévention, contrôle et éradication des maladies animales                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/> | Communication sur les risques                                                                                                                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> | Santé aux points d'entrée et aux frontières                                                                                                                                                                         |
| <input type="checkbox"/> | Sécurité sanitaire des aliments                                                                                                                                                                                     |
| <input type="checkbox"/> | Zoonoses                                                                                                                                                                                                            |
| <input type="checkbox"/> | Résistance aux antimicrobiens                                                                                                                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> | Évolution des conditions environnementales                                                                                                                                                                          |
| <input type="checkbox"/> | Autre /préciser                                                                                                                                                                                                     |

3. La proposition fournit-elle un résumé des activités et indique-t-elle les raisons de l'ordre de priorité établi ainsi que les produits et résultats attendus susceptibles d'être financés par le projet soutenu par le Fonds (notamment financement, cofinancement et co-investissement) conformément au Plan stratégique à moyen terme du Fonds ?
- La proposition fournit une description sommaire et claire de la façon dont les investissements renforceront les capacités, en déclinant les activités, les raisons de l'ordre de priorité établi et les produits et résultats attendus ; ou
  - La proposition décrit quelque peu la façon dont les investissements renforceront les capacités, en déclinant les activités, les raisons de l'ordre de priorité établi et les produits et résultats attendus ; ou
  - La proposition ne décrit pas très bien la façon dont les investissements renforceront les capacités, et décline peu les activités, les raisons de l'ordre de priorité établi et les produits et résultats escomptés ; ou
  - La proposition ne décrit nullement la façon dont les investissements renforceront les capacités ni ne décline les activités, les raisons de l'ordre de priorité établi et les produits et résultats attendus.
- 4a. La proposition présente-t-elle une théorie du changement<sup>3</sup> claire sur la manière dont les activités envisagées, grâce aux ressources demandées (financement du Fonds, cofinancement, co-investissement), se traduiront par des produits, des résultats quantifiables et un impact global, conformément au Cadre de résultats du Fonds et d'après le Cadre de résultats spécifique au projet (PSRF), maximisant ainsi les initiatives en cours en matière de PPR aux pandémies dans la région/sous-région ?
- La proposition présente une théorie du changement claire décrivant la corrélation logique et factuelle entre les activités et l'impact. Elle relie explicitement les activités proposées dans le cadre de résultats spécifique au projet au Cadre de résultats du Fonds, est en cohérence avec les priorités du Fonds et comprend un modèle/diagramme clair illustrant la théorie du changement ; ou
  - La proposition comprend une théorie du changement qui établit des liens clairs entre les activités et les résultats escomptés. Elle relie à suffisance les activités proposées dans le cadre de résultats spécifique au projet au Cadre de résultats du Fonds et est en cohérence avec les priorités du Fonds, bien que le modèle de la théorie du changement soit peu détaillé ou peu clair ; ou

---

3 Une théorie du changement est une méthode qui explique comment une intervention donnée ou un ensemble d'interventions sont censés conduire à un changement précis sur le plan du développement, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments factuels existants. Une théorie du changement détaillée guide l'élaboration de programmes dans une démarche rationnelle et fondée sur des données probantes, les hypothèses et les risques étant clairement analysés et décrits.

- La proposition décrit une théorie du changement qui établit quelque peu des liens logiques entre les activités et l'impact. Cependant, elle manque d'informations essentielles, n'indique pas clairement la façon dont les activités conduisent aux résultats escomptés ou présente un modèle faible ; ou
- La proposition ne présente pas de théorie du changement, ou cette dernière est mal structurée, ou n'établit aucun lien entre les activités et l'impact en ce qui concerne le RSI, le processus PVS ou les priorités du Fonds.

**4b.** La proposition décrit-elle le processus de co-crédation de la théorie du changement avec toutes les parties prenantes au projet ?

- La proposition décrit clairement le processus de co-crédation de la théorie du changement, en présentant de façon détaillée les interactions de toutes les parties prenantes concernées et la manière dont leurs apports ont façonné la proposition ; ou
- La proposition décrit quelque peu le processus de co-crédation de la théorie du changement avec certaines, mais pas toutes, les parties prenantes concernées ; ou
- La proposition décrit peu le processus de co-crédation de la théorie du changement, offrant peu de détails sur les interactions ou sur la façon dont les différents avis ont façonné la proposition ; ou
- La proposition ne décrit aucun processus de co-crédation de la théorie du changement et ne fournit aucune preuve des interactions des parties prenantes concernées.

## **B. Justification, besoins avérés et cohérence avec les priorités nationales/régionales**

**25 %  
du Total**

**5a.** La proposition décrit-elle le contexte de la région/sous-région dans lequel les activités du projet de l'organisation régionale seront menées ?

- La proposition décrit clairement le contexte, y compris les aléas, les vulnérabilités et la situation épidémiologique de la région/sous-région ; ou
- La proposition décrit quelque peu le contexte, y compris les aléas, les vulnérabilités et la situation épidémiologique de la région/sous-région ; ou
- La proposition décrit peu le contexte, y compris les aléas, les vulnérabilités et la situation épidémiologique de la région/sous-région ; ou
- La proposition ne décrit pas le contexte, y compris les aléas, les vulnérabilités et la situation épidémiologique de la région/sous-région.

**5b.** La proposition fournit-elle un résumé clair et complet des conclusions des évaluations réalisées au cours des six dernières années, décrivant clairement les problèmes et les lacunes par rapport au Plan stratégique à moyen terme du Fonds ?

- La proposition fournit un résumé clair et bien structuré des évaluations pertinentes réalisées au cours des six dernières années. Elle décrit clairement les principales conclusions, les problèmes et les lacunes, en restant absolument en cohérence avec le Plan stratégique à moyen terme du Fonds ; ou
- La proposition résume quelque peu les évaluations antérieures, couvrant les principaux problèmes et lacunes par rapport au Plan stratégique à moyen terme du Fonds ; ou
- La proposition ne fournit qu'un bref résumé des évaluations antérieures, et peu d'explications sur les conclusions, les problèmes ou les lacunes. Le lien avec le Plan stratégique à moyen terme du Fonds est faible ou peu clair ; ou
- La proposition ne résume pas les conclusions, les problèmes et les lacunes relevés dans les évaluations antérieures et ne prévoit non plus aucune évaluation. Elle a peu ou pas de rapport avec le Plan stratégique à moyen terme du Fonds.

**5c.** La proposition décrit-elle tous les problèmes et lacunes relevés par les évaluations, la manière dont les financements demandés contribueront à combler ces lacunes et pourquoi ces domaines de besoin ont été privilégiés dans la demande de financement ?

- La proposition fournit une description claire et bien structurée des problèmes et lacunes relevés par les évaluations antérieures. Elle explique de manière convaincante comment les fonds demandés combleront ces lacunes spécifiques et justifie de façon pertinente la hiérarchisation des domaines sélectionnés, montrant clairement la cohérence avec les besoins nationaux et les objectifs du Fonds ; ou
- La proposition explique quelque peu les problèmes et les lacunes relevés par les évaluations antérieures. Elle établit un lien entre les financements demandés et certains des besoins identifiés et justifie en partie la hiérarchisation des domaines sélectionnés, bien que la justification puisse être plus complète ou mieux en cohérence avec les priorités nationales et stratégiques ; ou
- La proposition comprend une analyse restreinte ou générale des problèmes et des lacunes relevés par les évaluations antérieures. Elle fournit très peu d'explications sur la manière dont les financements demandés permettront de résoudre ces problèmes, et la hiérarchisation des besoins semble quelque peu arbitraire ou insuffisamment justifiée ; ou
- La proposition ne décrit pas clairement les problèmes ou les lacunes recensés dans des évaluations antérieures. Elle explique peu ou pas la manière dont les financements envisagés contribueront à combler ces lacunes et ne justifie pas pourquoi certains domaines particuliers sont prioritaires dans la demande de financement.

**6a.** La proposition démontre-t-elle clairement la cohérence entre les plans, stratégies et cadres régionaux/sous-régionaux de PPR et le champ d'application, les objectifs et les activités du projet ?

- La proposition démontre clairement la cohérence entre les plans, stratégies et cadres régionaux/sous-régionaux de PPR et le champ d'application, les objectifs et les activités du projet ; ou
- La proposition démontre quelque peu la cohérence entre les plans, stratégies et cadres régionaux/sous-régionaux de PPR et le champ d'application, les objectifs et les activités du projet ; ou
- La proposition ne mentionne pas beaucoup les plans régionaux/sous-régionaux, expliquant peu la manière dont le champ d'application, les objectifs et les activités du projet sont en cohérence avec les plans, stratégies et cadres régionaux/sous-régionaux de PPR ; ou
- La proposition ne montre aucune cohérence entre les plans, stratégies et cadres régionaux/sous-régionaux de PPR et le champ d'application, les objectifs et les activités du projet.

**6a.** La proposition définit-elle des priorités et indique-t-elle de quelle manière elles cadrent avec les priorités pertinentes des plans régionaux/sous-régionaux et des orientations et cadres stratégiques régionaux ?

- La proposition définit clairement des priorités précises qui cadrent étroitement avec les plans et cadres stratégiques régionaux et sous-régionaux pertinents. La cohérence est explicitement établie par des références à des stratégies régionales spécifiques, et la proposition s'appuie sur des initiatives et engagements régionaux en cours ou les complète ; ou
- La proposition définit les grandes priorités et explique de manière générale comment elles cadrent avec les plans ou cadres régionaux et sous-régionaux. Si la cohérence est évidente, elle pourrait être renforcée par des références plus concrètes ou des liens plus clairs avec des objectifs stratégiques ou des initiatives régionales spécifiques ; ou
- La proposition mentionne quelques priorités, mais fournit peu d'explications sur la façon dont elles sont liées aux plans stratégiques régionaux ou sous-régionaux. La cohérence semble faible ou superficielle et on ne voit pas clairement comment la proposition contribue aux objectifs régionaux plus larges ; ou
- La proposition ne définit pas clairement les domaines prioritaires et ne montre pas comment ils se rattachent aux orientations ou cadres stratégiques régionaux ou sous-régionaux. Il y a peu ou pas de référence aux documents de planification régionale ou de coordination avec les priorités régionales.

**7a.** Le champ d'application, les objectifs et les priorités de la proposition complètent-ils d'autres initiatives en cours relatives à la PPR aux pandémies et au renforcement plus général du système sanitaire et communautaire dans la région/sous-région ?

- La proposition montre clairement la complémentarité avec des initiatives en cours ; ou
- La proposition montre une certaine complémentarité avec des initiatives en cours ; ou
- La proposition montre une faible complémentarité avec des initiatives en cours ; ou
- La proposition ne montre aucune complémentarité avec des initiatives en cours.

**7b.** La proposition régionale/sous-régionale montre-t-elle clairement les complémentarités et/ou les contributions à la mise en œuvre de financements du Fonds dans le premier ou le deuxième appel à propositions, qu'il s'agisse d'une proposition nationale ou plurinationale ?

- La proposition décrit clairement les complémentarités et/ou les contributions par rapport aux financements précédemment octroyés par le Fonds ; ou
- La proposition décrit certaines complémentarités et/ou contributions, quelques doubles emplois étant observés dans les activités ; ou
- La proposition montre peu de complémentarités et/ou de contributions par rapport aux financements précédemment octroyés par le Fonds, de nombreux doubles emplois étant observés dans les activités ; ou
- La proposition ne montre aucune complémentarité ou contribution, et les activités se chevauchent manifestement.
- Sans objet.

**7c.** La proposition décrit-elle clairement les complémentarités, en évitant les doubles emplois, entre deux propositions soumises dans le cadre du 3e Appel à propositions (une proposition nationale et une proposition plurinationale) ?

- La proposition montre clairement la complémentarité entre les deux propositions soumises ; ou
- La proposition montre une certaine complémentarité entre les deux propositions soumises ; ou
- La proposition montre une faible complémentarité entre les deux propositions soumises ; ou
- La proposition ne montre aucune complémentarité entre les deux propositions soumises.
- Sans objet.

## C. Cofinancement, co-investissement et financement global disponible

**15 %  
du Total**

8. La proposition décrit-elle les cofinancements qui seront mobilisés auprès des organismes de mise en œuvre ou d'autres partenaires (par exemple, les organismes d'aide bilatérale, les organisations philanthropiques) pour compléter le financement demandé au Fonds ? Quel est le ratio du montant du financement du Fonds sur le montant total des cofinancements mobilisés ? (N.B. : Si le cofinancement est « en nature », la proposition doit indiquer les valeurs imputées en dollars).
  - La proposition décrit des cofinancements importants de nombreuses sources, sous forme d'apports en espèces ou en nature bien justifiés, avec un ratio financement du Fonds/cofinancement élevé (par exemple, supérieur à 1:5) ; ou
  - La proposition obtient des cofinancements des organismes de mise en œuvre ou d'autres partenaires, qui s'ajoutent à la valeur du financement demandé au Fonds avec un ratio de 1:5 ; ou
  - La proposition prévoit un certain niveau de cofinancement, mais le ratio est relativement faible (par exemple, moins de 1:5) ou principalement en nature avec peu de détails sur la valeur ; ou
  - La proposition n'indique pas de cofinancement ou prévoit des contributions minimales en nature sans estimation claire de la valeur. Elle s'appuie fortement sur le financement du Fonds sans engagement financier évident d'autres sources.
9. La ventilation des engagements de cofinancement (en espèces et en nature) est-elle clairement décrite dans la proposition en indiquant la source (organismes de mise en œuvre et autres partenaires), le montant, la nature (espèces ou nature) le calendrier et l'affectation à des activités précises ?
  - Les cofinancements (en espèces et en nature) sont clairement présentés dans la proposition, la source, le montant, la nature, le calendrier et l'affectation à des activités spécifiques étant précisés ; ou
  - Les cofinancements (en espèces et en nature) sont présentés dans la proposition, certains détails faisant néanmoins défaut ; ou
  - La proposition mentionne des cofinancements, mais fournit peu d'informations ou des informations pas claires. Des aspects importants tels que la source, le montant ou le calendrier précis ne sont pas suffisamment détaillés ; ou
  - La proposition ne présente pas de ventilation claire des engagements de cofinancement ni les informations connexes.

10. La proposition décrit-elle le co-investissement qui sera engagé par l'organisation régionale pour compléter le financement demandé au Fonds et soutenir les activités du projet ? Quel est le ratio du montant du financement du Fonds sur le montant total du co-investissement mobilisé ?

(N.B. : Si le co-investissement est « en nature », la proposition doit indiquer les valeurs imputées en dollars et décrire les engagements stratégiques).

- La proposition décrit de façon détaillée le co-investissement de l'organisation régionale, en précisant les contributions en espèces et en nature assorties des valeurs imputées en dollars. Le ratio financement/co-investissement est supérieur à 1:1, ce qui témoigne d'une forte appropriation par l'organisation régionale et de sa viabilité ; ou
- La proposition décrit de façon détaillée le co-investissement de l'organisation régionale, en indiquant toutes les contributions en espèces et en nature assorties des valeurs imputées en dollars et/ou décrit les engagements stratégiques et les plans visant à encourager l'investissement dans la PPR aux pandémies avec un ratio de 1:1 ; ou
- La proposition décrit de façon détaillée le co-investissement de l'organisation régionale, en précisant les contributions en espèces et en nature assorties des valeurs imputées en dollars. Le ratio financement/co-investissement est inférieur à 1:1, ce qui témoigne d'un manque d'appropriation et de viabilité de la part de l'organisation régionale ; ou
- La proposition ne décrit pas de co-investissement de l'organisation régionale. Le projet dépend fortement des financements du Fonds, ce qui indique un manque d'appropriation et de viabilité de la part de l'organisation régionale.
- Une dérogation à l'obligation de co-investissement a été accordée à l'organisation régionale. Par conséquent, le ratio global de co investissement n'est pas évalué. Cependant, l'organisation régionale a clairement indiqué toutes les contributions en nature assorties des valeurs imputées en dollars et/ou a décrit les engagements stratégiques et les plans visant à encourager l'investissement dans la PPR aux pandémies dans la région/sous-région.

11. Les engagements de co-investissement (en espèces et en nature) sont-ils clairement ventilés dans la proposition, notamment avec indication de la source, du montant, de la nature et du calendrier ?

- Les co-investissements (en espèces et en nature) sont clairement présentés et toutes les informations nécessaires sont fournies ; ou
- Les co-investissements (en espèces et en nature) sont mentionnés dans la proposition, certains détails manquant néanmoins ; ou
- La proposition mentionne le co-investissement, mais fournit peu d'informations ou des informations pas claires. Des aspects importants tels que la source, le montant, la nature ou le calendrier précis ne sont pas suffisamment détaillés ; ou
- La proposition ne présente pas de ventilation claire des engagements de co-investissement ni les informations connexes ;

- Une dérogation à l'obligation de co-investissement a été accordée à l'organisation régionale. Par conséquent, le ratio global de co investissement n'est pas évalué. Cependant, l'organisation régionale a clairement indiqué toutes les contributions en nature assorties des valeurs imputées en dollars et/ou a décrit les engagements stratégiques et les plans visant à encourager l'investissement dans la PPR aux pandémies dans la région/sous-région.
12. La proposition garantit-elle l'efficience technique et l'efficience dans l'allocation des ressources, notamment en hiérarchisant l'utilisation des ressources de manière efficiente pour atteindre les résultats convenus<sup>4</sup>, conformément aux principes d'optimisation des ressources ?<sup>5</sup>
- La proposition explique de manière claire et bien structurée la manière dont les ressources seront allouées de manière efficiente pour atteindre les résultats énoncés. Elle montre une forte adhésion aux principes d'optimisation des ressources, une forte proportion des financements étant dirigée vers les bénéficiaires. Le rapport coût-efficacité des interventions est bien justifié ; ou
  - La proposition décrit les efforts déployés pour assurer une allocation efficiente et l'optimisation des ressources, mais certains domaines ne sont pas suffisamment justifiés. Bien que la plupart des financements semblent parvenir aux bénéficiaires, il peut y avoir des inefficacités mineures ou des aspects peu clairs dans le rapport coût-efficacité ; ou
  - La proposition évoque de manière générale l'efficience des ressources, sans qu'apparaisse vraiment une analyse du rapport coût efficacité. Il y a peu de garantie que le financement soit consacré en priorité aux bénéficiaires, et l'on peut craindre d'éventuelles inefficacités ; ou
  - La proposition ne traite pas clairement de l'efficience technique et allocative. Rien n'indique que les principes d'optimisation des ressources soient appliqués, et une part importante des financements pourrait être dirigée vers les organismes de mise en œuvre plutôt que vers les bénéficiaires.

---

4 L'efficience dans l'allocation des ressources désigne la façon dont différents apports de ressources sont combinés pour produire un ensemble de différents extrants. L'efficience technique, quant à elle, vise à réaliser le maximum à un coût minimum.

5 L'optimisation des ressources s'entend de l'utilisation efficace, efficiente et économique des ressources, basée sur l'évaluation des coûts et avantages pertinents, ainsi que sur une évaluation des risques, le cas échéant. World Bank Guidance on Value for Money: Achieving VfM in Investment Projects Financed by the World Bank <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/274711479159288956-0290022017/original/GuidanceNoteonValueforMoney.pdf>

## D. Appropriation, engagement, coordination, collaboration et co-crédation

**15 %**  
**du Total**

**13.** La proposition illustre-t-elle l'appropriation et le leadership par l'organisation régionale, garantissant la participation et la co-crédation par tous les acteurs de la PPR aux pandémies dans la région/sous-rédion et associant les organismes de mise en œuvre concernés ? Décrit-elle les structures ou mécanismes utilisés pour faciliter la coordination et la discussion ?

- La proposition montre clairement l'appropriation et le leadership par l'organisation régionale. Elle décrit des structures de coordination bien établies qui ont facilité la participation multisectorielle et la co-crédation de tous les acteurs concernés dans la région/sous-rédion, y compris les organismes de mise en œuvre ; ou
- La proposition montre quelque peu l'appropriation et le leadership par l'organisation régionale. Elle décrit des structures de coordination qui ont facilité la participation multisectorielle, quoiqu'il manque des informations ; ou La proposition montre une certaine co-crédation des parties prenantes concernées de la région/sous-rédion, y compris les organismes de mise en œuvre ; ou
- La proposition montre un faible leadership et une faible appropriation par l'organisation régionale. L'organisation régionale a déployé une structure de coordination faible qui ne montre pas un niveau suffisant de collaboration des parties prenantes, y compris avec les organismes de mise en œuvre ; ou
- La proposition ne montre aucun leadership ni appropriation par l'organisation régionale. Il y est peu ou pas question de collaboration des parties prenantes, y compris avec les organismes de mise en œuvre.

**14a.** La proposition démontre-t-elle un effort de prise en compte d'aspects liés à chacun des quatre thèmes sous-jacents du Plan stratégique à moyen terme du Fonds ou d'engagement à l'égard de chacun de ces quatre thèmes sous-jacents ? Thème sous-jacent [1] :

- La proposition démontre clairement la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en fournit la preuve, le cas échéant.
- La proposition démontre quelque peu la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et offre quelques preuves à cet effet, le cas échéant.
- La proposition démontre une prise en compte sommaire de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en offre peu de preuves, le cas échéant.
- La proposition ne montre aucune prise en compte de ce thème sous-jacent et n'en fournit aucune preuve.

- Le thème sous-jacent est sans objet dans le contexte de la région/sous-région et des raisons claires et pertinentes sont fournies à cet effet.
- 14b. La proposition démontre-t-elle un effort de prise en compte d'aspects liés au thème sous-jacent [2] ou d'engagement à l'égard de ce thème ?
- La proposition démontre clairement la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en fournit la preuve, le cas échéant.
  - La proposition démontre quelque peu la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et offre quelques preuves à cet effet, le cas échéant.
  - La proposition démontre une prise en compte sommaire de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en offre peu de preuves, le cas échéant.
  - La proposition ne montre aucune prise en compte de ce thème sous-jacent et n'en fournit aucune preuve.
  - Le thème sous-jacent est sans objet dans le contexte de la région/sous-région et des raisons claires et pertinentes sont fournies à cet effet.
- 14c. La proposition démontre-t-elle un effort de prise en compte d'aspects liés au thème sous-jacent [3] ou d'engagement à l'égard de ce thème ?
- La proposition démontre clairement la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en fournit la preuve, le cas échéant.
  - La proposition démontre quelque peu la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et offre quelques preuves à cet effet, le cas échéant.
  - La proposition démontre une prise en compte sommaire de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en offre peu de preuves, le cas échéant.
  - La proposition ne montre aucune prise en compte de ce thème sous-jacent et n'en fournit aucune preuve.
  - Le thème sous-jacent est sans objet dans le contexte de la région/sous-région et des raisons claires et pertinentes sont fournies à cet effet.
- 14d. La proposition démontre-t-elle un effort de prise en compte d'aspects liés au thème sous-jacent [4] ou d'engagement à l'égard de ce thème ?
- La proposition démontre clairement la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en fournit la preuve, le cas échéant.

- La proposition démontre quelque peu la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et offre quelques preuves à cet effet, le cas échéant.
  - La proposition démontre une prise en compte sommaire de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en offre peu de preuves, le cas échéant.
  - La proposition ne montre aucune prise en compte de ce thème sous-jacent et n'en fournit aucune preuve.
  - Le thème sous-jacent est sans objet dans le contexte de la région/sous-région et des raisons claires et pertinentes sont fournies à cet effet.
15. La proposition décrit-elle clairement comment l'organisation régionale continuera à se coordonner et à collaborer tout au long du cycle de vie du projet – mise en œuvre, suivi-évaluation et établissement de rapports compris - avec tous les partenaires concernés ? Comment la coordination sera-t-elle assurée entre les parties prenantes concernées dans la région/sous-région ? Existe-t-il des structures/mécanismes ou des structures/mécanismes nouveaux seront mis en place pour garantir le succès du projet ? La proposition décrit-elle les rôles et responsabilités des parties prenantes concernées ?
- La proposition énonce clairement le rôle de coordination et de collaboration de l'organisation régionale tout au long du cycle de vie du projet, en décrivant les structures de coordination et les rôles et responsabilités de chaque partie prenante ; ou
  - La proposition décrit le rôle de coordination et de collaboration de l'organisation régionale tout au long du cycle de vie du projet, mais ne fournit pas d'informations détaillées sur les structures de coordination ou les rôles et responsabilités des parties prenantes ; ou
  - La proposition n'explique pas suffisamment le rôle de coordination et de collaboration de l'organisation régionale tout au long du cycle de vie du projet, ne fournissant que très peu d'informations sur les structures de coordination et sur les rôles et responsabilités des parties prenantes ; ou
  - La proposition ne décrit pas le rôle de coordination et de collaboration de l'organisation régionale tout au long du cycle de vie du projet, et ne fournit pas d'informations sur les structures de coordination ni sur les rôles et responsabilités des parties prenantes.
16. La proposition démontre-t-elle comment l'organisation régionale pourra pérenniser les résultats du projet en matière de renforcement de la PPR au-delà de l'achèvement du projet et comment se feront le financement et l'évaluation dans la région/sous-région ?
- La proposition énonce clairement un plan de viabilité au-delà de l'achèvement du projet, décrivant de façon détaillée des mécanismes de financement spécifiques, l'engagement ferme de l'organisation régionale et du gouvernement et les stratégies d'évaluation à long terme. Elle montre une pleine intégration dans les politiques et cadres régionaux/sous-régionaux, garantissant des effets durables ; ou

- La proposition évoque quelque peu la viabilité du projet après son achèvement, y compris certains co-investissements prévus (en espèces et en nature) et certains engagements stratégiques de la part de l'organisation régionale. Elle décrit en partie la manière dont les résultats du projet seront pérennisés et financés, avec une certaine mise en cohérence avec les politiques et les cadres régionaux/sous-régionaux ; ou
- La proposition ne décrit pas suffisamment la viabilité du projet après son achèvement, y compris certains co-investissements prévus (en espèces et en nature) et certains engagements stratégiques de la part de l'organisation régionale. Elle décrit en partie la manière dont les résultats du projet seront pérennisés et financés, avec une certaine mise en cohérence avec les politiques et les cadres régionaux/sous-régionaux ; ou
- La proposition ne parle pas de la viabilité du projet au-delà de son achèvement. Il y est peu ou pas question de co-investissements prévus, d'engagements stratégiques de la part de l'organisation régionale ou de mise en cohérence avec les politiques et cadres régionaux/sous-régionaux. Les effets à long terme et la pérennité des résultats du projet sont incertains.

## E. Mise en œuvre, suivi et évaluation

**20 %  
du Total**

17. La proposition décrit-elle un plan présentant les résultats escomptés reliés au Cadre de résultats du Fonds et mis en cohérence avec ce dernier, y compris les catalyseurs transversaux et les thèmes sous-jacents, et comprenant des indicateurs au niveau du projet ?
- La proposition décrit clairement un plan présentant les résultats escomptés qui sont reliés au Cadre de résultats du Fonds et à des indicateurs au niveau du projet ; ou
  - La proposition décrit quelque peu un plan présentant les résultats escomptés qui sont reliés au Cadre de résultats du Fonds et à des indicateurs au niveau du projet ; ou
  - La proposition décrit sommairement un plan présentant peu les résultats escomptés qui sont peu reliés au Cadre de résultats du Fonds et à des indicateurs au niveau du projet ; ou
  - La proposition ne comporte aucun plan détaillé, et les résultats escomptés sont mal reliés au Cadre de résultats du Fonds ou il n'y a pas d'indicateurs au niveau du projet.
18. La proposition prévoit-elle un plan de suivi et d'évaluation chiffré qui indique qui sera responsable, quand et comment le suivi et l'évaluation seront menés, et quelles activités spécifiques seront financées par les ressources ? Comment les apprentissages seront-ils mis en place et quels processus seront utilisés pour suivre les progrès du projet ?

- La proposition présente un plan de suivi et d'évaluation bien structuré et chiffré avec des responsabilités clairement attribuées, des calendriers et des sources de financement. Elle comprend des processus solides de suivi des progrès et une stratégie claire d'apprentissage ; ou
  - La proposition fournit un plan de suivi et d'évaluation comprenant des éléments clés, notamment les parties prenantes responsables et les détails du financement, mais n'énonce pas clairement les mécanismes de suivi ou les processus d'apprentissage. Certains aspects de l'évaluation et de l'adaptation sont abordés, mais ils ne sont pas entièrement développés ; ou
  - La proposition comprend un plan de S&E sommaire fournissant peu d'informations sur les coûts et décrivant vaguement les mécanismes de suivi. Elle n'indique pas clairement comment se feront les apprentissages ou comment les progrès seront suivis de manière efficace ; ou
  - La proposition ne comporte pas de plan de suivi et d'évaluation structuré ou ne fournit pas suffisamment d'informations sur le financement, les responsabilités, les processus de suivi et l'apprentissage. Il n'existe pas d'approche claire pour un suivi et une évaluation efficaces des projets.
19. La proposition indique-t-elle clairement comment les responsabilités en matière d'activités, d'établissement de rapports et de reddition des comptes seront réparties entre l'organisation régionale, les organismes de mise en œuvre, d'autres parties prenantes concernées et les partenaires d'exécution pour la mise en œuvre du projet, en veillant à la cohérence avec le cadre de résultats spécifique au projet ?
- La proposition prévoit une répartition claire et détaillée des responsabilités entre toutes les parties prenantes concernées, y compris les organisations régionales, les pays membres, les organismes de mise en œuvre et les partenaires. Les mécanismes de rapports et de reddition des comptes sont bien structurés et cohérents avec le cadre de résultats spécifique au projet ; ou
  - La proposition décrit les principales responsabilités, mais n'est pas totalement claire quant à la façon dont elles seront coordonnées entre les parties prenantes. Certains mécanismes de rapports et de reddition des comptes sont décrits, bien en cohérence avec le cadre de résultats spécifique au projet ; ou
  - La proposition ne fournit qu'une description générale des responsabilités, et est muette en ce qui concerne la coordination, les structures hiérarchiques et les mécanismes de reddition des comptes. La cohérence avec le cadre de résultats spécifique au projet est faible ; ou
  - La proposition n'indique pas clairement comment sont réparties les responsabilités, et ne fournit que peu ou pas d'informations sur les mécanismes de rapports et de reddition des comptes. Il n'existe pas de cohérence claire avec le cadre de résultats spécifique au projet.

20. Le projet recense-t-il clairement les principaux risques liés à la mise en œuvre, et présente-t-il notamment la manière dont ils seront gérés et atténués ?<sup>6</sup>
- La proposition passe en revue de manière explicite, exhaustive et détaillée les risques prévisibles et présente des mesures d'atténuation claires. L'approche de gestion des risques est détaillée, réalisable et intégrée dans la conception du projet ; ou
  - La proposition relève les principaux risques prévisibles et décrit les mesures d'atténuation, mais certains risques ne sont pas entièrement pris en compte ou les stratégies d'atténuation ne sont pas détaillées. L'approche est généralement réalisable ; ou
  - La proposition mentionne certains risques, mais ne comprend pas une analyse complète. Les stratégies d'atténuation sont vagues ou incomplètes, et l'approche globale de gestion des risques semble insuffisante ; ou
  - La proposition ne recense pas suffisamment les risques, ou les stratégies d'atténuation des risques font défaut ou ne sont pas suffisamment élaborées. Il existe peu ou pas de signes d'une approche structurée de la gestion des risques liés aux projets.
21. La proposition décrit-elle comment les mesures de sauvegarde environnementale et sociale seront gérées conformément aux politiques et procédures de chaque organisme de mise en œuvre ?
- La proposition démontre une prise en compte exhaustive des mesures de sauvegarde, et celles-ci sont clairement formulées ; ou
  - La proposition démontre une certaine prise en compte des mesures de sauvegarde, même s'il manque quelques détails ; ou
  - La proposition démontre une faible prise en compte des mesures de sauvegarde et une absence de détails ; ou
  - La proposition ne démontre pas que les mesures de sauvegarde sont prises en compte.

---

6 Selon le Manuel des opérations (paragraphe 20), chaque organisme de mise en œuvre est chargé de la gestion des risques associés aux projets qu'il met en œuvre et de la présentation de rapports sur lesdits risques et des mesures d'atténuation, le cas échéant, conformément à ses politiques et procédures, dans le cadre de ses rapports annuels sur l'état d'avancement et les résultats.